



# *Le Contrat d'apprentissage*

**Le contrat d'apprentissage (CERFA FA 13) est un contrat de travail écrit à durée limitée CDD ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 24 mois.**

Le contrat d'apprentissage est signé par l'employeur et l'apprenti (et par ses parents ou tuteur, si l'apprenti est mineur).

Il est établi en 3 exemplaires originaux devant être visés par le CFA et validés par l'organisme chargé de l'enregistrement.

## **1- LE RECRUTEMENT**

- Inscription et candidature obligatoire sur le site **PARCOURSUP**
- Examen des dossiers par le responsable pédagogique
- Entretien individuel au LGM à partir d'avril

## **2- MODALITES**

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en CFA et enseignement du métier chez l'employeur (de droit privé ou public) avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

**L'apprenti est accepté en CFA seulement après avoir trouvé un employeur.**

Il peut entrer en formation dans les 3 mois qui précèdent ou suivent le début du contrat d'apprentissage dans la limite des places disponibles.

Si ce n'est pas le cas, l'entrée en formation peut avoir lieu à tout moment opportun, suivant le calendrier d'alternance mis en place par le CFA.

- L'âge minimum est de 16 ans et l'âge maximum est de 29 ans révolus pour être apprenti.
- Le contrat d'apprentissage a pour objet l'acquisition d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. La durée de la formation en UFA est d'environ 1 350 heures.
- La période d'essai est de 45 jours correspondant au temps de présence effectif de l'apprenti dans l'entreprise (hors jours de congés, repos et les jours de formation en UFA).

## **3- STATUT ET REMUNERATION**

L'apprenti est un salarié à part entière, il est soumis au même temps de travail que les autres salariés de l'entreprise. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise sont applicables dans les mêmes conditions que les autres salariés.

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine. Le temps partiel est exclu.

## Grille de rémunération

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou du SMC	100 % du SMIC ou du SMC
2 <sup>ème</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou du SMC	100 % du SMIC ou du SMC

Salaire Minimum Conventionnel (SMC) correspondant à l'emploi occupé s'il est supérieur au SMIC

## Avantages fiscaux

L'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut (sa rémunération brute est égale à sa rémunération nette),
- son salaire est exonéré de CSG et de CRDS,
- son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

## Congés

L'apprenti a droit aux congrés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.

## Types de formation :

BTS Management Commercial Opérationnel (MCO), BTS SN Informatique et Réseaux.

## Unité de Formation par Apprentissage (UFA) :

**Lycée du Grésivaudan** - 1 avenue du Taillefer - 38240 MEYLAN

Site internet : <http://www.lgm.ac-grenoble.fr>

- **Référent administratif :**  
Kévin TARRICONE-CAMPO – 04 76 18 22 43 - [kevin.tarricone@ac-grenoble.fr](mailto:kevin.tarricone@ac-grenoble.fr)
- **Référent pédagogique BTS MCO :**  
CHOLLOT Sylvie – 06 88 12 38 09 - [sylvia.chollot@ac-grenoble.fr](mailto:sylvia.chollot@ac-grenoble.fr)  
GILLES Delphine [delphine.gilles@ac-grenoble.fr](mailto:delphine.gilles@ac-grenoble.fr)
- **Référent pédagogique BTS SN :**  
BOUDJIT Mokhtar - [Mokhtar.Boudjit@ac-grenoble.fr](mailto:Mokhtar.Boudjit@ac-grenoble.fr)  
SAVOYET Julien - [jsavoyet76@yahoo.fr](mailto:jsavoyet76@yahoo.fr)
- **Référent pédagogique MC Aéronautique :**  
BRUN Olivier – [Olivier-nicolas.brun@ac-grenoble.fr](mailto:Olivier-nicolas.brun@ac-grenoble.fr)

## Centre de Formation d'Apprentis (CFA) :

**IFA des ALPES** – 3 avenue Marie Reynoard – 38100 GRENOBLE

Tél. : 04 76 49 04 77 – [ifa.des.alpes@wanadoo.fr](mailto:ifa.des.alpes@wanadoo.fr)

Site internet : [www.ifa-alpes.fr](http://www.ifa-alpes.fr)